



Structure régionale
d'éducation thérapeutique
en Pays de la Loire

CRITERES DE QUALITE
D'UNE FORMATION EN ETP
NIVEAU 1 (40H minimum)
en formation continue

Soutenue par :



Coordonnée par :



Critères de qualité d'une formation

niveau 1 (40h) en ETP en formation continue

Contextualisation

Texte à destination des organismes de formation :

Cette liste a été établie par le Groupe de Travail « Formation » de la SR ETP afin de développer la qualité des formations niveau 1 (dites « 40h ») en ETP proposées par les **organismes de formation continue** des Pays de la Loire.

Elle se base essentiellement sur l'expérience des membres de ce groupe de travail ainsi que sur diverses ressources complémentaires*.

Elle présente un ensemble de critères de qualité, qui n'ont volontairement pas été classés.

Le principe est le suivant : chaque organisme de formation continue des Pays de la Loire peut faire apparaître sa fiche de formation sur le site de la SR ETP et s'engage dans une démarche de maintien ou d'amélioration de la qualité de ses formations. La SR ETP invitera ces organismes de formation à au moins un temps d'échange par an sur ce sujet avec les autres organismes de formations inscrits, afin de valoriser les critères de qualité proposés.

L'organisme de formation s'engage et s'inscrit par un formulaire en ligne qu'il remplit lui-même.

Texte à destination des personnes en recherche de formation :

Afin de vous aider dans votre choix de formation niveau 1 (dites « 40h ») en ETP, vous trouverez sur cette page la liste des organismes de formation des Pays de la Loire qui ont choisi de s'inscrire dans une démarche de maintien ou d'amélioration de la qualité de ses formations.

Vous y trouverez pour chacun un descriptif de l'organisme de formation et du contenu de la formation proposée, au regard d'une liste de critères de qualité.

Cette liste a été établie par le Groupe de Travail « Formation » de la SR ETP et se base essentiellement sur l'expérience de ses membres ainsi que sur diverses ressources complémentaires*.

Elle présente un ensemble de critères de qualité, qui n'ont volontairement pas été classés, uniquement catégorisés selon 5 aspects :

- Le(s) formateur(s), l'équipe de formation, l'organisme de formation
- l'organisation et le programme de la formation
- les référentiels de formations

- le public
- l'évaluation et le suivi post-formation

Le principe est le suivant : chaque organisme de formation continue des Pays de la Loire peut faire apparaître sa fiche de formation sur le site de la SR ETP et s'engage dans une démarche de maintien ou d'amélioration de la qualité de ses formations. La SR ETP invitera ces organismes de formation à au moins un temps d'échange par an sur ce sujet avec les autres organismes de formations inscrits, afin de valoriser les critères de qualité proposés.

** Ressources complémentaires :*

- l'article « Pour des critères de qualité des formations (niveau 1) à l'ETP » de R. Gagnayre, JF D'Ivernois et les membres d'un groupe de travail
- la liste de données à prendre en compte pour choisir un organisme de formation en ETP, en vue d'une formation validante - Avis du Conseil Scientifique du Pôle de Ressources en Education Thérapeutique du Patient - Ile de France - 8 Juillet 2015
- les critères de qualité d'un programme d'ETP définis par l'HAS,
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-05/criteres_de_qualite_dune_education_therapeutique_du_patient_web.pdf
- la liste des 6 critères de qualité fixé par les OPCA
<https://www.cpformation.com/les-6-criteres-de-qualite-fixes-par-les-opca-pour-2017/>
- le Cahier des charges régional des formations à l'éducation thérapeutique du patient : Sensibilisation et Formation de niveau 1 (40 heures) du CERFEP
<https://cerfep.iseformsante.fr/formation/>
- la Grille d'aide à l'auto-questionnement sur la qualité des formations en ETP du CERFEP
- la page dédiée du site Internet de Ressources en ETP Auvergne Rhône Alpes Ephora
<http://ephora.fr/ind/m.asp?id=606>

5 aspects

Formateurs, Equipe de formation, Organisme de formation
Organisation et programme de la formation
Public
Référentiels de formations
Evaluation et post formation

Formateurs, Equipe de formation, Organisme de formation

Formateur(s) :

- **Expertise** des formateurs, en termes de :
 - **Connaissances théoriques sur :**
 - L'ETP : minimum formation « 40h » pour tous les formateurs,
 - La politique régionale et les démarches de déclaration de programme, d'auto-évaluation annuelle et quadriennale : dans l'équipe de formateurs ;
 - **Compétences de terrain**, avec une pratique éprouvée : ETP, recherche en ETP, formation ETP et/ou Pédagogie.
- Dans une démarche perpétuelle de développement et d'actualisation de ses connaissances et de ses compétences par :
 - la formation continue,
 - la veille documentaire,
 - l'échange de pratiques entre formateurs.
- Pas de conflit d'intérêt, pas d'intérêt marchand (vente de produit et service)

Equipe de formateurs

- **Pluriprofessionnelle**
- Plus-value de la présence de **patients / parents ressources formés à l'ETP**

Organisme de formation

- **Coordination** des formateurs (pédagogie, discours, vocabulaire...)
- **Organisation** de temps de rencontre et de préparation collective des formateurs au minimum 1 fois par an
- **Détenteur d'un Numéro d'organisme de formation**
- **Détenteur d'Agréments** : DPC, Datadock / Qualiopy, CFP, France compétences ...

Pour rappel : cf. critères de qualité d'un programme d'ETP (Guide méthodologique HAS INPES juin 2007)

« Un programme d'ETP doit être réalisé par des soignants formés à :

- La démarche ETP*
- Techniques pédagogiques*
- Travail en équipe*
- Coordination des actions »*

Organisation et programme de la formation

Contenu :

- Equilibre entre théorie et mise en pratique pour une transférabilité des acquis / compétences :
 - Théorie : en présentiel principalement, ou le cas échéant en visioconférence (selon le contexte), et possibilité d'e-learning en complément,
 - Mise en pratique / transfert des acquis : simulation en santé, stage, observation, expérimentation d'outils, jeux de rôles avec des patients, formation-action...
- Mise en œuvre de méthodes interactives et participatives, techniques d'animation et outils pédagogiques variés, qui peuvent être utilisables avec les patients
- Soumission d'exemples et problèmes concrets de développement de programme ou d'action d'ETP (préparer les participants à y répondre)
- Appui sur l'expérience des participants et favorisant leur créativité
- Remise des supports présentés pendant la formation (topo, références des outils...), d'une bibliographie actualisée et pertinente, dans un délai maximal d'1 mois à l'issue de la formation
- Capacité de la formation à s'adresser à tous les publics en termes de contenu, langage, vocabulaire, prérequis, attentes...

Organisation :

- Respect de la réglementation en termes d'heures de formation, au minimum 40h
- Organisation de la formation en plusieurs sessions (minimum 2)
- Proposition d'un travail entre 2 sessions (expérimentation, observation, lecture...)
- Remise de l'attestation de présence en fin de formation ou par envoi dans un délai raisonnable d'un mois maximum
- Motivations, attentes et besoins des futurs participants quant à la formation, recueillies en amont
- Adaptabilité de l'organisme en termes de lieu et de format de formation

Présentation d'un programme :

- Détaillé comprenant une présentation succincte des formateurs (fonction actuelle et parcours en ETP)
- En adéquation à la réglementation et aux besoins du public,

Public

La formation est ouverte à :

- Tous les professionnels accompagnant des patients atteints de maladie chronique
- Patients et entourage de patients atteints de maladie chronique

Le nombre de participants présents lors de la formation doit être d'au moins 7 personnes et 15 personnes maximum.

Référentiels de formations

Appui sur

- Les recommandations nationales officielles dont celles de l'HAS et de l'INPES / Santé Publique France :

HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/c_601290/fr/structuration-d-un-programme-d-education-therapeutique-du-patient-dans-le-champ-des-maladies-chroniques

INPES / Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>

- Le cadre légal : démarche de déclaration des programmes des ARS, loi HPST...

ARS PDL : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/education-therapeutique-du-patient-3>

Loi HPST : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020879475/>

- Des références multiples et énoncées au cours de la formation (ex : fondements de l'ETP, sciences humaines, sociales et de l'éducation...)

Evaluation et post formation

EVALUATION

Enoncée dès le début de la formation

Des apprenants

- En fin de formation : satisfaction, compétences (auto-évaluation par les stagiaires, de l'ordre du ressenti quant à une montée en compétences), formation en tant que telle, transfert des acquis
- A distance quelques mois après la fin de la formation : compétences, transfert des acquis

Des formateurs

- Auto-évaluation du formateur
- Debriefing entre formateurs
- Pour lui-même et pour les autres formateurs

POST FORMATION

Suites proposées après/pendant la formation :

- Accompagnement post formation avec aide à la construction, à la mise en œuvre d'un programme ou avec un objectif de travail précis,
- Journée d'échange de pratique,
- Observation par un formateur ou par un pair (ex : diagnostic éducatif, séance collective ou individuelle, évaluation du programme, évaluation du patient...),
- Approfondissement : présentation d'outils, formation complémentaire (ex : Savoir coordonner), sensibilisation ou formation de renforcement sur une thématique (ex : les après-midis de l'UTET au CHU d'Angers, les RDV de l'ETP de l'IREPS PDL) ...
- Stage complémentaire,
- Analyse de pratique professionnelle
- ...

